

Le vendredi huit octobre deux mille vingt-un, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire.

Date de la convocation : 04/10/2021

Présents : M. COUSSO Frédéric, M. BONNIER Patrick, Mme DEYTS Valérie, Mme MORANCHO Céline, M. LUCAS Patrick, Mme MOULIA Séverine, M. DAVID Cyril, Mme LESTAGE Sandrine, M. CAZE Philippe, M. DE SOUZA Pierre, M. GIRAUDO Jérôme, Mme RODRIGUES DO REGO Céline, Mme RUIS Marie-Line, M. SIBILLE Guillaume

Procurations :

Excusés :

Absents :

Ouverture de séance : 19h20

Secrétaire de séance : Mme DEYTS Valérie

Le compte-rendu du conseil municipal du mercredi 29 septembre est approuvé à l'unanimité.

N° D2021/32 - Election du conseiller délégué à l'environnement

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 et suivants,

Vu la délibération n° D2020/07 du 25 mai 2020 portant création de 4 postes de conseillers municipaux délégués et relative à l'élection des conseillers municipaux délégués,

Vu l'arrêté municipal du 08 juillet 2020 donnant délégation à M. Jérôme DUPOUY de traiter tout ce qui sera présenté en Commission Environnement,

Considérant la démission de M. Jérôme DUPOUY, retirant de fait sa délégation et laissant vacant le poste de conseiller municipal délégué à l'environnement,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,

Considérant qu'en cas d'élection d'un conseiller municipal délégué, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

ELECTION DU CONSEILLER DELEGUE A L'ENVIRONNEMENT : Premier tour de scrutin

Assesseur : M. Patrick BONNIER

Candidat : M. Jérôme GIRAUDO

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

Chaque conseiller à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 8
- A obtenu : M. Jérôme GIRAUDO : 13 voix

M. Jérôme GIRAUDO ayant obtenu la majorité, il est proclamé conseiller délégué à l'environnement et est immédiatement installé.

N° D2021/33 Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de réfection de la chaussée (annule et remplace la D2021/21)

Monsieur le maire rappelle le projet de travaux de réfection de chaussée, initialement prévu pour le chemin de la Brande et le chemin de Sautejeau.

Suite aux inondations et coulées de boue du mois de juin pour lesquelles la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 9 juillet 2021, le projet de travaux a été élargi et est désormais estimé à un montant global de 107 418.80€ H.T.

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière au Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 37 596.58€ soit 35% du montant HT des travaux et demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire toute demande de subvention concernant ces travaux.

Il propose un plan de financement prévoyant :

- une demande de subvention au Conseil Départemental pour un montant de 37 596.58€ soit 35% du montant H.T des travaux.
- une demande de subvention à la Préfecture au titre de la DSEC pour un montant de 42 967.52€ soit 40% du montant H.T des travaux
- un autofinancement pour un montant, prévu au budget, de 26 854.70€ soit 25% du montant H.T des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité :

DECIDE

- D'approuver le projet de travaux.
- De valider le plan de financement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention concernant ces travaux auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

N° D2021/34 Abandon de la procédure en cours de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n° D2019/37 en date du 11 juillet 2019, le Conseil municipal l'a autorisé à lancer la procédure de modification simplifiée du PLU en vigueur sur la Commune pour la nécessité de procéder aux modifications suivantes :

- Passer en A 4 parcelles qui sont en N : B 297 ; B 298 ; B 299 ; B 300
- Modifier l'OAP Baquey : la voirie interne ne sera plus en sens unique, mais création de deux voies en impasse à double sens pour raisons de topographie et paysage

Vu l'arrêté du Maire en date du 16 juillet 2019 engageant la procédure de modification simplifiée,

Vu la délibération n° D2019/45 en date du 10 septembre 2019, fixant les modalités de mise à disposition du dossier au public du 20 septembre au 20 octobre 2019

Vu la délibération D2019/53 en date du 31 octobre 2019, fixant les modalités de concertation préalable du 4 novembre au 4 décembre 2019,

Vu la délibération du Conseil municipal n°D2020/01 en date du 27 février 2020, reprenant la procédure pour fixer les modalités de mise à disposition au public de ce projet, suite à la demande d'évaluation environnementale par la MRAE,

Vu la délibération du Conseil municipal n°D2020/12 en date du 30 mai 2020, annulant et remplaçant la n° D2020/01,

Conformément à l'article L153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée a été notifié aux Personnes Publiques Associées avant la procédure de mise à disposition au public, ayant eu lieu du 15 juin au 15 juillet 2020,

Vu la délibération n° D2020/36 en date du 19 octobre 2020, annulant et remplaçant la n° D2019/53

Considérant que

- les deux modifications concernées ne sont pas indispensables pour aboutir les projets
- suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, le calendrier n'a pas été respecté
- la complexité et la longueur restante de la procédure

M. le Maire propose d'abandonner cette procédure de modification simplifiée du PLU de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité :

DECIDE

- De prendre acte de l'abandon de la procédure de modification simplifiée du PLU
- De transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de la Gironde ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées ayant été consultées dans le cadre de la procédure précédemment visée
- D'afficher la présente délibération pendant un mois à la mairie

QUESTIONS DIVERSES :

La commission Vie Associative s'est réunie afin de vérifier les demandes de subvention des associations communales.

RPI : aménagement du groupe scolaire. La 8^{ème} classe sera construite pour la rentrée 2022. Quant à la 9^{ème} classe, elle est prévue pour le premier trimestre 2023.

Projet mini-crèche : M. le Maire a reçu la responsable régionale du développement de « Bébé sens » afin d'étudier la faisabilité d'implanter une mini-crèche sur la commune.

Proposition de projet : M. le Maire a reçu un responsable du développement foncier du groupe PICHET afin d'étudier la faisabilité d'implanter une résidence intergénérationnelle sur la commune. Prochainement les élus seront invités à visiter une structure existante.

Levée de séance : 19h50

Liste des délibérations

Objet	N°
Election du conseiller délégué à l'environnement	D2021/32
Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de réfection de la chaussée (annule et remplace la D2021/21)	D2021/33
Abandon de la procédure en cours de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune	D2021/34

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
M. BONNIER	Patrick	
M. CAZE	Philippe	
M. COUSSO	Frédéric	
M. DAVID	Cyril	
M. DE SOUZA	Pierre	
Mme DEYTS	Valérie	
M. GIRAUDO	Jérôme	
Mme LESTAGE	Sandrine	
M. LUCAS	Patrick	
Mme MORANCHO	Céline	
Mme MOULIA	Séverine	
Mme RODRIGUES DO REGO	Céline	
Mme RUIS	Marie-Line	
M. SIBILLE	Guillaume	